



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 8 octobre 2020, s'est tenu le 12 octobre à l'Espace de Rencontres et de Loisirs dans le respect des règles sanitaires.

**Présents :** MM ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BORNIBUS Emilie, BRASSAC Philippe, GAUDRY Mireille, GRANJON Damien, LEDERMAN Michel, MARZI Gilles, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure (à partir de 21h20), RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie

**Secrétaire de séance :** MATHYS Rose-Marie

### 1) PLU : opposition au transfert de compétence à la communauté de communes « Norge et Tille »

Le Maire rappelle que les communautés de communes et d'agglomération pouvaient exercer de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

La communauté de communes « Norge et Tille » n'ayant pas pris la compétence en mars 2017 (minorité de blocage), celle-ci devient automatiquement compétente le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent dans les 3 mois précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (art.136, II, al.2 loi ALUR).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité de transférer la compétence PLU à la communauté de communes « Norge et Tille » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### 2) Programme « Villages Côte-d'Or » du Conseil Départemental : demandes de subventions.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est possible au titre du « Programme Villages Côte d'Or » d'obtenir des aides départementales pour accompagner des opérations d'investissement contribuant à la valorisation ou à la création d'éléments du patrimoine bâti non protégé et des équipements publics communaux.

A ce titre deux projets pourraient être éligibles :

- **1<sup>er</sup> projet :**
  - remplacement de la chaudière du bâtiment de l'école primaire
  - équipement des écoles primaire et maternelle de chauffe-eau sous évier pour production d'eau tempérée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité le devis de l'entreprise CF Chauffage pour un montant de 11 048.82 € HT et sollicite la subvention du Conseil départemental d'un montant de 5 000 € (représentant 50 % de la dépense HT plafonnée à 10 000 €).
- **2<sup>ème</sup> projet :** création d'un abri bus devant l'école :
 

Monsieur Martineau (agence JDM Paysagistes) (qui a réalisé les aménagements sur la place de la mairie) s'est rendu sur place et a proposé une logique d'implantation, ainsi que la taille possible de l'abri afin que celui-ci s'intègre le mieux possible dans l'environnement de la mairie.

Il reste à rendre les derniers arbitrages sur l'esthétique de l'ensemble. Le coût de l'abri restera inférieur à 10 000 € HT.

Le Maire propose que le Conseil municipal confie cette mission à la commission travaux, avant de transmettre la demande de subvention au Conseil départemental.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3) Création d'un site WEB

Michel LEDERMAN indique qu'il a contacté plusieurs entreprises pour un coût estimé de plusieurs milliers d'euros. Il passe la parole à Laure MORLAND qui propose de réaliser bénévolement le site par l'intermédiaire du service « Campagnol ».

(coût du site complet : 220 € TTC par an et adhésion de 85 € par an à l'association des Maires ruraux de France).

Elle expose au Conseil municipal les principales rubriques d'information à inclure dans le projet.

Elle propose également de faire vivre le site après sa création.

Compte-tenu du gain financier pour la commune et de la qualité du projet, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### 4) Transfert de la compétence « Energies Renouvelables » au SICECO »

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a adhéré au SICECO pour les compétences suivantes :

- une compétence obligatoire : l'électricité
- une compétence optionnelle : éclairage public

Depuis, le SICECO propose aux communes de nouvelles compétences dont le « développement des énergies renouvelables ».

Le Maire suggère au Conseil municipal de transférer au SICECO cette compétence vu l'intérêt qu'elle représente pour la commune notamment dans le cadre des futures constructions où la mise en place de panneaux photovoltaïques serait envisageable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de transférer au SICECO au titre des compétences optionnelles, la compétence « Développement des énergies renouvelables » et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 5) Aide aux communes des Alpes Maritimes

L'Association des Maires de France fait appel à la solidarité nationale pour venir en aide aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes.

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser un don de 3 000 €. Cette somme sera versée à l'association départementale des Maires des Alpes-Maritimes en charge de collecter et de redistribuer les dons des communes.

Les habitants de la commune souhaitant réaliser également un don seront informés des modalités de versement par mail ou sur panneau Pocket.

6) **Proposition de membres associés pour la commission « affaires sociales » et la commission « développement durable ».**

Le Maire indique que, pour ces deux commissions, il est souhaitable d'associer des personnes qualifiées du village.

Pour la commission « affaires sociales » (ancien CCAS), Rose-Marie MATHYS propose d'associer :

Mesdames Nicole BAROIN, Marie-Jeanne CHAPUIS, Marie-Claude TERREAU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour la commission « Développement Durable », Thierry AVIET propose d'associer :

Messieurs Patrick ARNOUT, Jean-Louis BONY et Gérard CLEMENCIN.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7) **Rapport d'activité 2019 de la communauté de communes « Norges et Tille ».**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Maire rappelle les compétences de la communauté de communes « Norge et Tille » (obligatoires, optionnelles et facultatives).

Il indique les résultats financiers 2019 :

**Budget principal :**

- Résultat de fonctionnement : 568 792,87 €

- Résultat d'investissement : - 122 033,88 €

**Budget annexe ZAE Petite Fin**

- Résultat de fonctionnement : -10 477,74 €

- Résultat d'investissement : 255 588,05 €

8) **Annulation du repas des aînés**

Sur proposition de la commission des Fêtes, le repas traditionnel des aînés sera annulé cette année compte tenu des mesures sanitaires actuelles. Des colis garnis (simples ou doubles) seront distribués en remplacement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil municipal de la demande faite au Conseil Départemental pour la reprise du mur de l'ancien cimetière par l'association « sentier ». Le coût prévisionnel pour la commune est de 3 008 €.
- Le Maire indique que, faisant suite aux engagements de la campagne électorale, la commune a acquis la propriété située au 6, rue de Ruffey afin de l'aménager en maison de santé. Une réflexion va être menée avec les Professionnels de santé pour envisager les aménagements les plus pertinents.
- Philippe BRASSAC, Vice-Président de la commission des finances fait un état de réalisation du budget de fonctionnement 2020 (état au 6 octobre 2020) :  
Dépenses  
- budgétisées : 369 870,00 €  
- réalisées au 06/10/2020 : 242 171,95 €  
Recettes  
- prévisionnelles : 476 170,00 €  
- réalisées au 06/10/2020 : 345 776,34 €  
Il précise que des dépenses supplémentaires ont été rendues nécessaires par l'épidémie de COVID 19.  
En revanche, la Communauté de communes a de façon tout à fait exceptionnelle, pris en charge la totalité du FPIC (Fond de péréquation intercommunale), ce qui représente une économie pour la commune d'environ 8 000 € pour l'année 2020.  
Le Maire remercie très sincèrement le Président et le Conseil de communauté pour ce geste très appréciable.
- Gilles MARZI, Vice-Président de la commission des travaux, fait le point sur les dossiers en cours.  
\* Les problèmes liés à la garantie décennale (logements communaux et clocher de l'église) sont en voie de résolution par les assurances des entreprises responsables.  
\* Les problèmes liés à la défense incendie ont été en grande partie résolus avec la société fermière SUEZ.
- Mireille GAUDRY, Vice-présidente de la commission des fêtes, souhaite, afin de soutenir les producteurs qui ne peuvent pas venir à la fête des vendanges que l'on puisse transmettre aux habitants leurs coordonnées ainsi que les modalités de livraison.  
La municipalité sollicitera l'accord des différents producteurs sur cette proposition et se propose de servir de relai vis-à-vis des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Maire,  
Philippe MEUNIER

